Commune de Blâmont

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 18 mai 2026 à 20h15

Présents : Yann DURAND ; Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING

Absents : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA
Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Soit en nombre :
- Présent(s) : 13
- Absent(s) ayant donné pouvoir : 2
- Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Françoise JAMBOIS

Quorum : Le quorum ayant été atteint, le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Approbation du procès-verbal des délibérations du 20 mars 2026 (rectificatif) et sa note explicative
Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal des délibérations du 03 avril 2026
Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 03 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Informations concernant le CCAS
Monsieur le Maire, Yann DURAND, indique que le compte de gestion 2025, le compte administratif 2025, l'affectation du résultat 2025 et le budget 2026 du CCAS ont été voté lors de la séance du 10 mars 2026.

Informations concernant le syndicat des eaux
Monsieur le Maire, Yann DURAND, indique dans l'attente de l'élection d'un nouveau président, le compte de gestion 2025, le compte administratif 2025, l'affectation du résultat 2025 et le budget 2026 du SIVU des Eaux ne peuvent pas être votés.

1. Approbation des comptes de gestion 2025

Les comptes administratifs de l'année 2025 sont conformes aux comptes de gestion établis par le service de gestion comptable. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2025 du comptable conforme au compte administratif pour **le budget de la COMMUNE.**

Monsieur Thierry MEURANT fait une remarque sur la formulation orale de la phrase, qui est alors reprise en bonne et due forme et de façon adaptée à l'auditorat.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2025 du comptable conforme au compte administratif **pour le budget de l'EAU.**

Monsieur Thierry MEURANT fait une remarque sur la formulation orale de la phrase, qui est alors reprise en bonne et due forme et de façon adaptée à l'auditorat.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2025 du comptable conforme au compte administratif **pour le budget de l'ASSAINISSEMENT.**

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2025 du comptable conforme au compte administratif **pour le budget du CINEMA BON ACCUEIL.**

2. Approbation des comptes administratifs de 2025

Concernant l'approbation des comptes administratifs de 2025, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un président de séance pour procéder à l'examen et au vote des comptes administratifs.

Monsieur le Maire, Yann DURAND a proposé la candidature de Madame Ghislaine STOCARD.

Le conseil a voté à l'unanimité la candidature Madame Ghislaine STOCARD, elle est alors désignée présidente de séance pour l'examen et le vote des comptes administratifs 2025.

Monsieur le Maire, Yann DURAND indique qu'il ne doit pas participer au vote et sort de la salle.

Pour la Commune de Blâmont : Récapitulatif du Compte administratif 2025

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 054 280,66	208 067,64
Recettes	1 281 546,73	328 728,94
Résultat	**227 266,07**	**120 661,30**

Le compte administratif 2025 présente :

En fonctionnement :	
Un excédent de fonctionnement 2025 de	227 266,07
Un excédent de fonctionnement 2024 de	274 120,56
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**501 386,63**
En investissement :	
Un excédent d'investissement 2025 de	120 661,30
Un excédent d'investissement 2024 de	85 850,63
Soit un excédent d'investissement cumulé de	**206 511,93**

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2025 **pour le budget de la COMMUNE.**
Monsieur le Maire, Yann DURAND n'était pas présent lors des débats et du vote.

Pour l'Eau - Blâmont : Récapitulatif du Compte administratif 2025

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	94 359,39	14 683,95
Recettes	104 164,39	16 373,98
Résultat	**9 805,00**	**1 690,03**

Le compte administratif 2025 présente :

<u>En fonctionnement :</u>	
Un excédent de fonctionnement 2025 de	9 805,00
Un excédent de fonctionnement 2024 de	45 766,07
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**55 571,07**
<u>En investissement :</u>	
Un excédent d'investissement 2025 de	1 690,03
Un excédent d'investissement 2024 de	38 462,06
Soit un excédent d'investissement cumulé de	**40 152,09**

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2025 **pour le budget de l'EAU.**
Monsieur le Maire, Yann DURAND n'était pas présent lors des débats et du vote.

Pour l'Assainissement - Blâmont : Récapitulatif du Compte administratif 2025

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	85 710,88	36 067,64
Recettes	89 958,14	35 695,54
Résultat	**4 247,26**	**-372,10**

Le compte administratif 2025 présente :

<u>En fonctionnement :</u>	
Un excédent de fonctionnement 2025 de	4 247,26
Un excédent de fonctionnement 2024 de	116 150,86
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**120 398,12**
<u>En investissement :</u>	
Un déficit d'investissement 2025 de	-372,10
Un déficit d'investissement 2024 de	-850,48
Soit un déficit d'investissement cumulé de	**-1 222,58**

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2025 **pour le budget de l'ASSAINISSEMENT.**
Monsieur le Maire, Yann DURAND n'était pas présent lors des débats et du vote.

Pour le Cinéma Bon Accueil - Blâmont : Récapitulatif du Compte administratif 2025

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	27 301,12	0,00
Recettes	20 535,75	1 175,62
Résultat	**-6 765,37**	**1 175,62**

Le compte administratif 2025 présente :

En fonctionnement :	
Un déficit de fonctionnement 2025 de	-6 765,37
Un excédent de fonctionnement 2024 de	24 485,40
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**17 720,03**
En investissement :	
Un excédent d'investissement 2025 de	1 175,62
Un excédent d'investissement 2024 de	1 033,94
Soit un excédent d'investissement cumulé de	**2 209,56**

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2025 **pour le budget du CINEMA BON ACCUEIL.**
Monsieur le Maire, Yann DURAND n'était pas présent lors des débats et du vote.

3. Affectation des résultats 2025

Monsieur Jimmy COSTER va à la rencontre de Monsieur le Maire, Yann DURAND et celui-ci reprend la présidence.
Lecture faite par Madame Ghislaine STOCARD des tableaux ci-dessous :

Pour la Commune - Blâmont : Affectation des résultats 2025

Affectation du résultat proposé :		COMPTE
En Recettes de fonctionnement :	329 709,67	002
En Recettes d'investissement :	206 511,93	001
Affectation complémentaire en réserve	171 676,96	1068
Résultat cumulé de clôture	**707 898,56**	

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'Affectation des résultats 2025 **pour le budget de la COMMUNE.**

Pour l'Eau - Blâmont : Affectation des résultats 2025

Affectation du résultat proposé :		COMPTE
En Recettes de fonctionnement :	55 571,07	002
En Recettes d'investissement :	40 152,09	001
Résultat cumulé de clôture	**95 723,16**	

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'Affectation des résultats 2025 **pour le budget de l'EAU.**

Pour l'Assainissement - Blâmont : Affectation des résultats 2025

Affectation du résultat proposé :		COMPTE
En Recettes de fonctionnement :	111 855,54	002
En Recettes d'investissement :	-1 222,58	001
Résultat cumulé de clôture	**120 398,12**	

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'Affectation des résultats 2025 **pour le budget de l'ASSAINISSEMENT.**

Pour Cinéma Bon Accueil - Blâmont : Affectation des résultats 2025

Affectation du résultat proposé :		COMPTE
En Recettes de fonctionnement :	17 720,03	002
En Recettes d'investissement :	2 209,56	001
Résultat cumulé de clôture	**19 929,59**	

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'Affectation des résultats 2025 **pour le budget du CINEMA BON ACCUEIL.**

4. Vote des taxes 2026

Monsieur le Maire, Yann DURAND indique que l'état 1259 de la DGFIP comportent les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales :

a) Ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2026

La base prévisionnelles 2026 :
- Pour la Taxe foncière sur le bâti (TFPB) au montant de : 1 115 000 €
- Pour la Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) au montant de : 24 000 €
- Pour la Taxe d'Habitation (TH) au montant de : 43 400 €
- Pour la Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 186 400 €

Monsieur Thierry MEURANT, indique que la taxe foncière est de l'ordre de 280 000€.
Monsieur le Maire, Yann DURAND, lui indique que les informations relatives au montant vont être lue dans la suite.

Les produits de référence attendus en 2026 :
- Pour la Taxe foncière sur le bâti (TFPB) au montant de : 281 872 €
- Pour la Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) au montant de : 4 546 €
- Pour la Taxe d'Habitation (TH) au montant de : 6 163 €
- Pour la Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 31 297 €

Soit un total de 323 878 €.

b) Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2026

En ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2026 :
- Allocation compensatrice de 4 140 €

Monsieur le Maire, Yann DURAND propose de conserver les taux précédents et de les fixer comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti (TFPB) : 25,28 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : 18,94 %
- Taxe d'habitation (TH) :14,20 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 16,79 %

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les taux comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti (TFPB) : 25,28 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : 18,94 %
- Taxe d'habitation (TH) :14,20 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 16,79 %.

5. Vote des budgets 2026

Vote du Budget Commune 2026

Madame Ghislaine STOCARD présente le budget Commune pour l'année 2026 :

Madame Ghislaine STOCARD demande au conseil municipal si celui-ci souhaite le détail de chaque chapitre.
Aucune réponse n'étant formulée, les propositions pour adoption seront faites par chapitre.

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 11 – Charge à caractère général : 465 050 €

- Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés : 306 100 €

- Chapitre 14 – Atténuations de produits : 19 500 €

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 251 300 €

Monsieur Thierry MEURANT indique que le montant prévisionnel pour le compte 65311 est sous-estimé. Il estime le montant à 52 000 €, soit 4 000€ de plus.
Suite à cette demande, Madame Ghislaine STOCARD indique qu'il y aura un ajout de 4 000€ au chapitre 65 initialement prévu à 247 300 €. Le chapitre 65 sera alors de 251 300€.
Vu la réévaluation du compte 65311 à 52 000 € au lieu de 48 000 € soit une augmentation de 4 000 €.
Alors le chapitre 65 est modifié à hauteur de 251 300 € au lieu de 247 300 € soit une augmentation de 4 000 €

- Chapitre 66 – Charges financières : 0 €

Monsieur Thierry MEURANT indique que le compte 66 n'est plus utilisé car la commune n'a plus d'emprunt, il indique qu'il faut retirer le chapitre.

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 500 €

- Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 30 280,77 €

- Chapitre 23 – Virement à la section investissement : 48 473,42 €

- Chapitre 42 – Opération d'ordre de transfert entre section : 2 000 €

Soit un total de dépense de fonctionnement de 1 128 204,19 €.

Vu la modification du chapitre 65 au compte 65311 avec une augmentation de 4 000 € soit une proposition réévaluée à 251 300 €.
Alors, le total des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 128 204.19€ au lieu de 1 120 204.19€.

En recettes de fonctionnement :

- Chapitre 13 – Atténuation de charges : 12 000 €

Monsieur Thierry MEURANT indique que le compte 6419 est pour lui surestimer car il n'y a pas d'arrêt maladie à prévoir ou en cours.
Madame Ghislaine STOCARD l'informe que Monsieur Gilbert FOMBARON est en arrêt maladie.
Monsieur Thierry MEURANT répond que son arrêt ne sera pas aussi long que celui de Monsieur Vincent SALZARD, celui-ci avait duré une année.
Monsieur le Maire, Yann DURAND, indique que l'arrêt de Monsieur Gilbert FOMBARON sera de longue durée et probablement jusqu'à sa retraite, en janvier 2027.
En définitif, le montant proposé au compte 6419 est diminué de 23 000 €

Vu la modification du chapitre 13 au compte 6419 avec une diminution de 23 000 € soit une proposition réévaluée à 12 000 €.
Alors, le total du chapitre 13 s'élève à 12 000 € au lieu de 35 000 €.

- Chapitre 70 – Produits des services, domaine et ventes : 190 254.69€

Monsieur Thierry MEURANT demande un instant pour chercher un doublon sur le chapitre 70. Il ne trouve plus le doublon qu'il évoque, mais indique que les recettes sont surestimées de 15 000 €.
En définitif, le compte 708721 est diminué de 16 000 €.

Vu la modification du chapitre 70 au compte 708721 avec une diminution de 16 000 € soit une proposition réévaluée à 17 000 €.
Alors, le total du chapitre 70 s'élève à 190 254,69 € au lieu de 206 254,69 €.

- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 100 707 €

- Chapitre 731 – Impositions directes : 350 367 €

- Chapitre 74 – Dotations, subventions, participations : 267 919 €

Monsieur Thierry MEURANT indique que le compte 744 doit être de 2 442.53€ environ. Il indique également qu'il faudra vérifier l'arrêté relatif à la FCTVA car elle est sur les investissements en plus du fonctionnement.
Madame Ghislaine STOCARD lui répond que Monsieur NOEL a indiqué que cela n'avait pas d'incidence s'il n'y a aucun montant de renseigné.
Vu la réévaluation du compte 744 à 2 500 € au lieu de 0 € soit une augmentation de 2 500 €.
Alors le chapitre 74 est modifié à hauteur de 267 919 € au lieu de 265 419 € soit une augmentation de 2 500 €.

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 117 000 €

Monsieur Thierry MEURANT indique que le montant du compte 7588 doit être corrigé à hauteur de 43 000 €, car le surplus ne sera pas perçu par la commune puisqu'il est lié à plusieurs années.
Vu la réévaluation du compte 7588 à 43 000 € au lieu de 78 000 € soit une diminution de 35 000 €.
Alors le chapitre 75 est modifié à hauteur de 117 000 € au lieu de 152 000 € soit une diminution de 35 000 €.

- Chapitre 76 – Produits financier : 0 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 0 €
- Chapitre 78 – Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions : 5 000 €
- Chapitre 2 : Excédent de fonctionnement reporté : 329 709,67 €
- Chapitre 42 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 0 €

Soit un total de recette de fonctionnement de 1 372 957,36 €.

Vu la modification du chapitre 70 au compte 708721 avec une diminution de 16 000 € soit une proposition réévaluée à 190 254,69€.
Vu la modification du chapitre 74 au compte 744 avec une augmentation de 2 500 € soit une proposition réévaluée à 267 919 €,
Vu la modification du chapitre 75 au compte 7588 avec une diminution de 35 000 € soit une proposition à 117 000 €.
Alors, le total des recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 372 957.36 € au lieu de 1 444 457.36 €.

En dépenses d'investissement :

- Chapitre 15 – Provisions pour risques et charges : 0 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 1 000 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 20 942.02 € (reste à réaliser)
- Chapitre 21 – Immobilisations incorporelles : 49 804.42 € et 664 105.73 € (reste à réaliser) soit un total pour la ligne de 713 910.15 €.

Point 1 – Chapitre 20 et 21
Monsieur Thierry MEURANT indique que le montant apparaît à la fois en dépense et en recette. Il précise qu'il conviendrait de vérifier à quoi correspondent les écritures au chapitre 2152 (chapitre 21) et au compte 203 (chapitre 20), et propose d'interroger la DGFIP.
Madame Ghislaine STOCARD explique qu'il s'agit d'une opération liée au résultat, concernant des frais d'étude, avec nécessité de s'assurer du commencement effectif des travaux avant reclassement dans le compte comptable adapté.
Monsieur Thierry MEURANT relève une incohérence, estimant surprenant que cette somme soit renseignée en frais d'étude. Il évoque l'hypothèse d'un lien avec une fiche d'inventaire.

Point 2 – Chapitre 21, compte 21111
Monsieur Thierry MEURANT indique que le terrain nu (compte 21111) correspond à la maison ARMBRUSTER. Une convention avec PFGE prévoirait la démolition du bien avec prise en charge de 80 % du coût total par l'entreprise.
Madame Françoise JAMBOIS précise que les 20 % restants seraient à la charge de la commune.
Monsieur Thierry MEURANT indique que le coût concernant le chantier de la rue des Capucins était compris entre 38 000 € et 40 000 € de reste à charge pour la commune.
Monsieur Jimmy COSTER indique que deux murs porteurs doivent être conservés contrairement à la rue des Capucins où il y avait qu'un seul mur porteur ce qui implique un coût total plus élevé.

Monsieur Thierry MEURANT estime qu'un coût global d'environ 100 000 € serait probable.
Madame Françoise JAMBOIS considère toutefois que le montant pourrait atteindre 200 000 €.
Monsieur Thierry MEURANT en déduit alors que la dépense communale pourrait représenter environ 40 000 €.
Monsieur Jimmy COSTER précise qu'un suivi d'appel d'offres est en cours.
Monsieur le Maire, Yann DURAND annonce un rendez-vous fixé au 16 juin avec M. VICQ.
Monsieur Thierry MEURANT évoque une anticipation de 100 000 € HT pour la démolition.
Monsieur Jimmy COSTER souligne que la sauvegarde des éléments restants pourrait être problématique, notamment en raison : de la construction de quatre contreforts, de possibles fouilles archéologiques ; de la nécessité d'une validation par la SRA.
Monsieur Thierry MEURANT estime pour sa part qu'aucune fouille ne serait nécessaire.
Monsieur Jimmy COSTER précise ensuite que la validation relève du SRA.
Monsieur Thierry MEURANT conclut que le coût résiduel demeure incertain et ne pourra vraisemblablement pas être supérieur à 50 000 €.

- Chapitre 40 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 0 €

- Chapitre 41 – Opérations patrimoniales section investissement : 72 466.71 €

Soit un total de dépenses d'investissement de 808 318.88 € dont 123 271,13€ de proposition budget 2026 et 685 047,75 € de reste à réaliser.

En recettes d'investissement :

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 172 007.96 €

Monsieur Thierry MEURANT affirme que l'ancienne municipalité a clôturé l'exercice sans laisser de dettes et avec une trésorerie de 329 000 €. Il indique : que l'ensemble des travaux serait payé ; qu'un FCTVA d'environ 103 000 € serait perçu l'année suivante ; qu'un reste à réaliser de 628 105 € permettrait ce retour financier.
Selon lui, ces sommes devaient notamment permettre de financer le dossier DETR relatif à la rue Traversière (partie B), estimé à environ 128 000 €, avec des enjeux : de sécurité des enfants ; d'accessibilité ; d'absence de trottoirs ; d'amélioration de l'accès à l'EHPAD.
Monsieur Thierry MEURANT critique l'absence de crédits travaux inscrits dans le budget proposé, hormis environ
2 000 € de subventions.
Monsieur Jimmy COSTER répond qu'il s'agit d'un choix politique lié à l'absence de passation et au manque de visibilité budgétaire. Il évoque également des recettes potentielles liées au bois.
Monsieur Thierry MEURANT l'interrompt, contestant cette référence au bois.
Monsieur Jimmy COSTER indique que la dette doit également être appréciée au regard des investissements.
Madame Danielle VAILLANT précise que le passif ne doit pas être intégré à l'analyse du dossier de la rue Traversière.
Monsieur Jimmy COSTER affirme que les problématiques ont été prises en compte malgré une documentation limitée lors de la reprise des dossiers. Il ajoute que les Architectes des Bâtiments de France n'étaient pas informés, mais qu'un rendez-vous est prévu.
Monsieur Thierry MEURANT soutient au contraire que les travaux avaient été engagés avec : le programme Petites Villes de Demain ; la communauté de communes ; les Bâtiments de France ; M. BESINGER. Il indique également que le préfet s'était déplacé.
Madame Françoise JAMBOIS déclare toutefois que les projets « Petites Villes de Demain » ne correspondaient pas au projet initial de végétalisation.
Madame Danielle VAILLANT affirme que le dossier de végétalisation a été élaboré avec la région, Madame QUENETTE et Madame VAISILE. Elle explique que certains arbustes japonais avaient été refusés, entraînant une refonte du projet. Elle précise que : les plans figurent dans le dossier détenu par Monsieur

MOSBACH ; les surfaces autour de la médiathèque et du parking BECHMAN ont été prise en compte dans le projet.
Madame Françoise JAMBOIS demande alors où se situe la végétalisation prévue sur le parking de l'école, relevant qu'aucun aménagement n'est visible actuellement. Aucune réponse ne lui est apportée.
Monsieur le Maire Yann DURAND répond que les éléments relatifs à l'école figurait dans le dossier « Petites Villes de Demain ».
Monsieur le Maire Yann DURAND indique que certains services ont considéré le dossier comme conflictuel, ce que Madame Danielle VAILLANT conteste en affirmant que les échanges se sont très bien déroulés et que lorsque les subventions sont allouées alors il n'y a pas de conflit.
Madame Danielle VAILLANT affirme que 30 % de subventions ont été accordés.
Monsieur Thierry MEURANT réaffirme que la fin de la rue Traversière avait été validée par l'ensemble des acteurs ce qui pour lui n'aurait pas été le cas si le dossier était conflictuel.
Madame Danielle VAILLANT ajoute que les subventions étant notifiées, elles sont certaines et ne traduisent donc pas des relations conflictuelles.
Monsieur Thierry MEURANT confirme ce que Madame Danielle VAILLANT indique.
Monsieur Jimmy COSTER évoque ensuite la DRAC comme source possible de difficultés.
Monsieur Thierry MEURANT estime que la DRAC n'avait pas lieu d'intervenir au sein du projet.
Madame Françoise JAMBOIS affirme que la région aurait refusé la seconde tranche de la rue Traversière.
Monsieur Jimmy COSTER indique que la DRAC n'avait pas été informée.
Monsieur Thierry MEURANT répond que la DRAC était au contraire informée et présente.
Monsieur Jimmy COSTER informe également que l'UDAP n'est pas en accord avec les travaux et qu'un rendez-vous est prévu.
Monsieur le Maire Yann DURAND précise qu'un courrier daté du 20 mars existe à ce sujet.

- Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : 306 858.86 € (reste à réaliser)

- Chapitre 21 – Virement de la section de fonctionnement : 48 473,42 €

- Chapitre 24 – Produits des cessions d'immobilisations : 0 €

- Chapitre 40 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 000 €

Madame Françoise JAMBOIS demande à quoi correspond le montant inscrit dans le réalisé au compte 2132 du compte administratif 2025 relatif aux bâtiments privés.
Madame Ghislaine STOCARD indique qu'une vérification devra être effectuée, et qu'il y aurait la vente du restaurant Diablothym.
Monsieur Thierry MEURANT déclare ne pas savoir non plus à quoi correspond cette somme.
Madame Danielle VAILLANT indique que le Diablothym représentait environ 140 000 € et recherche quels autres éléments pourraient être concernés. Elle cite notamment : le terrain du Petit Breuil ; le terrain situé derrière Blâmont Pneus ; Partego ; la SEMAC.

- Chapitre 1 – Résultat reporté en investissement : 206 511.93 €

- Chapitre 41 – Opérations patrimoniales : 72 466.71 €

Soit un total de recettes d'investissement de 808 318.88 € dont 501 460,02 € de budget 2026 et 306 858,86 € de restes à réaliser.

Madame Danielle VAILLANT affirme que l'ancienne municipalité laisse : une trésorerie de 329 000 € ; un FCTVA 2026 de 103 034,46 € ; et estime que cela démontre une gestion saine et transparente.

Monsieur Jimmy COSTER répond que certaines dépenses restent à venir.
Monsieur Thierry MEURANT affirme que tout serait soldé.
Monsieur Jimmy COSTER évoque alors la maison ARMBRUSTER.

Madame Françoise JAMBOIS rappelle que le chantier annoncé ne serait subventionné qu'à hauteur de 36 %.
Monsieur Thierry MEURANT précise que le vote porte sur les restes à réaliser.
Monsieur Jimmy COSTER indique que certains détails ne sont pas intégrés dans les dépenses.
Concernant Monsieur Samuel NITTING, il évoque un contexte positif.
Madame Danielle VAILLANT reproche ensuite à Monsieur Jimmy COSTER une attitude jugée désagréable et offensive.
Monsieur Thierry MEURANT critique enfin un budget qu'il considère « vide » en matière de travaux, parlant en définitif d'une « année morte ».
Monsieur Jimmy COSTER répond qu'il s'agit d'un budget de transition et non d'une année morte.
Madame Françoise JAMBOIS estime qu'il convient d'abord d'achever les travaux déjà engagés.
Monsieur Thierry MEURANT insiste sur l'absence de travaux de voirie programmés et rappelle la nécessité d'achever les travaux d'accessibilité de la rue Traversière, sur environ 100 mètres, non prévus selon lui au budget.
Monsieur le Maire, Yann DURAND conclut en indiquant qu'il convient de replacer l'église au centre du village, d'avancer vers le vote et de passer aux budgets suivants.

En résumé le budget de la COMMUNE est soumis à l'approbation du conseil pour les sommes suivantes :

Fonctionnement :
- Dépenses : 1 128 204,19€
- Recettes : 1 372 957,36 €

Investissement :
- Dépenses : 808 318,88 € *(dont une proposition de budget 2026 de 123 271,13 € et un reste à réaliser de 685 047.75 €)*
- Recettes : 808 318,88 € *(dont une proposition de budget 2026 de 501 460,02 € et un reste à réaliser de 306 858.86 €)*

Le Conseil Municipal vote à 12 voix pour dont 2 pouvoirs (Anli AHMADI et Elisa LACK) et 3 contres (Thierry MEURANT, Samuel NITTING et Danielle VAILLANT) le budget COMMUNE pour l'année 2026.

Vote du budget Eau pour l'année 2026 :

Madame Ghislaine STOCARD présente le budget EAU pour l'année 2026 :

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 11 – Charges à caractère général : 62 270 €

- Chapitre 12 – Charge de personnel et frais assimilés : 18 223.73 €

- Chapitre 14 – Atténuation des produits : 19 760€

Monsieur Thierry MEURANT indique qu'il faut arrondir le montant au supérieur.
Vu la modification du chapitre 14 au compte 701249 avec une augmentation de 0,26 € soit une proposition à 19 760 €.
Alors le chapitre 14 est modifié à hauteur de 19 760 € au lieu de 19 759,74 € soit une augmentation de 0,26 €

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1 150 €

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 000 €

- Chapitre 68 – Dotations aux amortissements, dépréciation et pro : 3 200 €

- Chapitre 23 – Virement à la section investissement : 46 104,74 €

Madame Ghislaine STOCARD indique qu'une modification a été effectuée au compte 23, il convient de retirer la somme inscrite au compte 23.
Vu la modification du chapitre 23 au compte 23 avec un retrait de 46 104,74 € soit une proposition à 0 €.
Alors le chapitre 23 est modifié à hauteur de 0 € au lieu de 46 104,74 €.

- Chapitre 42 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 16 695 €

Madame Ghsilaine STOCARD indique qu'une correction a été apportée pour un montant de 16 695 € soit une augmentation de 36€.
Vu la réévaluation du compte 6811 à 16 695 € au lieu de 16 659 € soit une augmentation de 36 €.
Alors le chapitre 42 est modifié à hauteur de 16 695 € au lieu de 16 659 € soit une augmentation de 36 €.

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 122 298,73€.

Vu la modification du chapitre 14 au compte 701249 avec une augmentation de 0,26 € soit une proposition à 19 760 €.
Vu la modification du chapitre 23 au compte 23 avec un retrait de 46 104,74 € soit une proposition à 0 €.
Vu la modification du chapitre 42 au compte 6811 avec une augmentation de 36 € soit une proposition réévaluée à 16 695 €,
Alors, le total des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 122 298,73 € au lieu de 168 367,21 €.

<u>En recettes de fonctionnement :</u>

- Chapitre 70 – Vente de produits finis, prestation de services : 110 837.45 €

Madame Ghislaine STOCARD indique une correction au compte 701241 par l'arrondis au supérieur soit au total 19 760 €.
Vu la réévaluation du compte 701241 à 19 769 € au lieu de 19 759,74 € soit une augmentation de 0,26 €.
Alors le chapitre 70 est modifié à hauteur de 110 837,45 € au lieu de 110 837,19 € soit une augmentation de 0,26 €.

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 0 €

- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 0 €

- Chapitre 78 – Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions : 0 €

- Chapitre 2 – Excédent de fonctionnement reportés : 55 571.07 €

- Chapitre 42 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 1 994.95 €

Madame Ghislaine STOCARD indique qu'une correction a été apportée pour un montant de 1 994,95 €, également avec une augmentation de 36 €.

Vu la réévaluation du compte 747 à 1 994.95 € au lieu de 1 958.95 € soit une augmentation de 36 €.
Alors le chapitre 42 est modifié à hauteur de 1 994.95 € au lieu de 1 958,95 € soit une augmentation de 36 €.

Soit un total en recettes de fonctionnement de 168 403.47 €.

Vu la réévaluation du compte 701241 à 19 769 € au lieu de 19 759,74 € soit une augmentation de 0,26 €.
Vu la modification du chapitre 42 au compte 747 avec une augmentation de 36 € soit une proposition réévaluée à 1 994.95 €,
Alors, le total des recettes de fonctionnement s'élèvent à 168 403.47 € au lieu de 168 367,21 €.

En dépenses d'investissement :

- Chapitre 13 – Subvention d'investissement : 0 €

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 9 500 € (reste à réaliser)

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 45 352.14 €

Madame Danielle VAILLANT demande pour quel motif le montant inscrit au compte 2156 a été modifié.
Monsieur Thierry MEURANT indique qu'il s'agit d'une dépense et non d'une écriture d'ordre.
Madame Ghislaine STOCARD précise qu'un montant de 45 352,14 € apparaît, mais qu'elle ne parvient pas à identifier précisément à quoi cette somme correspond.
Monsieur Samuel NITTING demande alors s'il s'agit de travaux liés au réseau d'eau.
Madame Ghislaine STOCARD répond que cette somme concerne effectivement des travaux.
Monsieur Thierry MEURANT demande alors de quels travaux il s'agit précisément.
Madame Ghislaine STOCARD indique qu'il s'agit de travaux relatifs à l'eau.
Monsieur Jimmy COSTER confirme qu'il est bien question de travaux.
Monsieur Samuel NITTING précise avoir échangé téléphoniquement avec Madame Ghislaine STOCARD et indique que celle-ci n'avait alors pas évoqué de dépense d'investissement. Il ajoute qu'il s'agit de travaux programmés et non de dépenses de fonctionnement, avec environ 38 000 € prévus en investissement.
Monsieur Thierry MEURANT réitère sa demande d'explications quant au motif précis de cette dépense.
Madame Ghislaine STOCARD indique ne pas retrouver l'information et qu'elle ne pourra la donner lors de ce conseil.
Monsieur Thierry MEURANT insiste à nouveau pour avoir de plus amples informations.
Monsieur le Maire, Yann DURAND indique qu'il a dû « reconstituer des confettis » afin de retrouver certains dossiers.

- Chapitre 40 – Opérations d'ordre de transfert en sections : 1 958.95 €

Madame Ghislaine STOCARD indique que le compte 13918 est modifié à hauteur de 1 994,95 € soit une augmentation de 36 €.
Vu la réévaluation du compte 13918 à 1 994.95 € au lieu de 1 958.95 € soit une augmentation de 36 €.
Alors le chapitre 40 est modifié à hauteur de 1 994.95 € au lieu de 1 958,95 € soit une augmentation de 36 €.

- Chapitre 41 – Opérations patrimoniales : 2 650 €

Soit un total en dépense d'investissement de 59 497.09 € dont une proposition de budget 2026 de 49 997,09 € et un reste à réaliser de 9 500 €.

Vu la réévaluation du compte 13918 à 1 994.95 € au lieu de 1 958.95 € soit une augmentation de 36 €.
Alors, le total des dépenses d'investissement s'élèvent à 59 497,09 € au lieu de 59 461,09 €.

<u>En recettes d'investissement :</u>

- Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : 0 €

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 0 €

- Chapitre 1 – Excédent d'investissement reporté : 40 152,09 €

- Chapitre 21 – Virement de la section de fonctionnement : 0 €

- Chapitre 40 – Opération d'ordre de transfert en section : 16 695 €

Madame Ghislaine STOCARD évoque un correctif en recette d'investissement au chapitre 40 :
- *Compte 28156 : 5 659 €*
- *Compte 28158 : 11 036 €*

Vu la réévaluation du compte 28156 à 5 659 € au lieu de 5 654 € soit une augmentation de 5 €.
Vu la réévaluation du compte 28158 à 11 036 € au lieu de 11 005 € soit une augmentation de 31 €.
Alors le chapitre 40 est modifié à hauteur de 16 695 € au lieu de 1 659 € soit une augmentation de 36 €.

- Chapitre 41 – Opérations patrimoniales : 2 650 €

Monsieur Thierry MEURANT critique alors les conditions du vote et déclare que « l'on vote dans un sac », estimant que les éléments transmis manquent de clarté.

Soit un total de recettes d'investissement de 59 497,09 €.

Vu la réévaluation du compte 28156 à 5 659 € au lieu de 5 654 € soit une augmentation de 5 €.
Vu la réévaluation du compte 28158 à 11 036 € au lieu de 11 005 € soit une augmentation de 31 €.
Alors, le total des recettes d'investissement s'élèvent à 59 497,09 € au lieu de 59 461,09 €.

En résumé le budget de l'EAU est soumis à l'approbation du conseil pour les sommes suivantes :

Investissement :
- Dépenses : 59 497,09 € *(dont une proposition de budget 2026 de 49 997,09 € et un reste à réaliser de 9 500 €)*
- Recettes : 59 497,09 €

Fonctionnement :
- Dépenses : 122 298,73 €
- Recettes : 168 403,47 €

Le Conseil Municipal vote à 12 voix pour dont 2 pouvoirs (Anli AHMADI et Elisa LACK) et 3 contres (Thierry MEURANT, Samuel NITTING et Danielle VAILLANT) le budget EAU pour l'année 2026.

Vote du budget Assainissement pour l'année 2026

Madame Ghislaine STOCARD présente le budget EAU pour l'année 2026 :

En dépense de fonctionnement :

- Chapitre 11 – Charges à caractère général : 44 300 €
- Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés : 5 900 €
- Chapitre 14 – Atténuation de produits : 10 000 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1 000 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 5 305,51 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 000 €
- Chapitre 68 – Charges financières : 3 800 €
- Chapitre 23 – Virement à la section d'investissement : 7 512.32 €
- Chapitre 42 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 29 045.06 €

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 107 862.89 €.

En recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70 – Vente de produits finis, prestation de services : 74 140.56 €
- Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 0 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 0 €
- Chapitre 76 – Produits financiers : 0 €
- Chapitre 78 – Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions : 0 €
- Chapitre 2 – Excédent de fonctionnement : 111 855,54 €

Madame Ghislaine STOCARD indique la correction au montant de 111 855,54 € soit une diminution de 8 542,58 €.

Vu la réévaluation du compte 2 à 111 855,54 € au lieu de 120 398,12 € soit une diminution de 8 542,58 €.
Alors le chapitre 2 est modifié à hauteur de 111 855,54 € au lieu de 120 398,12 € soit une diminution de 8 542,58 €.

- Chapitre 42 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 13 990.21 €

Soit un total de recette de fonctionnement de 199 986,31 €

Vu la réévaluation du compte 2 à 111 855,54 € au lieu de 120 398,12 € soit une diminution de 8 542,58 €.
Alors, le total des recettes de fonctionnement s'élèvent à 199 986,31 € au lieu de 208 528,89 €.

En dépenses d'investissement :

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 22 567,17 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 7 320 € (reste à réaliser)

Madame Ghislaine STOCARD indique qu'il y a un reste à réalisé à 7 320 € sur le compte 203.
Vu la réévaluation du compte 203 à 7 320 € au lieu de 0 € soit l'ajout d'un reste à réaliser de 7 320 €.
Alors le chapitre 20 est modifié à hauteur de 7 320 € au lieu de 0 € soit l'ajout d'un reste à réaliser de 7 320 €.

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 0 €
- Chapitre 1 – Déficit d'investissement reporté : 1 222.58 €
- Chapitre 40 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 13 990.21 €
- Chapitre 41 – Opérations patrimoniales : 550 €

Soit un total dépenses d'investissement de 45 649,96 €

Vu la modification du chapitre 20 au compte 203 avec l'ajout d'un reste à réaliser de 7 320 € soit une proposition réévaluée à 7 320 €,
Alors, le total des dépenses d'investissements s 'élèvent à 45 649.96 € au lieu de 38 329,96 €.

En recettes d'investissement :

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 8 542,58 €

Madame Ghislaine STOCARD informe qu'il faut porter à 8 542,48 € le compte 1068 au lieu de 1 228,58 €.
Vu la réévaluation du compte 1068 à 8 542,58 € au lieu de 1 228,58 € soit une augmentation de 7 320 €.
Alors le chapitre 10 est modifié à hauteur de 8 543,58 € au lieu de 1 228,58 € soit une augmentation de 7 320 €.

- Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : 0 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 0 €
- Chapitre 21 – Virement de la section de fonctionnement : 7 512,32 €
- Chapitre 40 – Opération d'ordre de transfert entre section : 29 045.06 €
- Chapitre 41 – Opérations patrimoniales : 550 €
- Chapitre 1 : Excédent d'investissement : 0 €

Soit un total de recette d'investissement de 45 649,96 €.

Vu la modification du chapitre 10 au compte 1068 avec l'ajout de 7 320 € soit une proposition réévaluée à 8 542,58 €,
Alors, le total des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 45 649,96 € au lieu de 38 329.96 €.

En résumé le budget de l'ASSAINISSEMENT est soumis à l'approbation du conseil pour les sommes suivantes :

Fonctionnement :
- Dépenses : 107 862,89 €
- Recettes : 199 986,31 €

Investissement :
- Dépenses : 45 649,96 € *(avec un reste à réaliser de 7 320 €)*
- Recettes : 45 649,96 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget ASSAINISSEMENT pour l'année 2026.

Vote du budget Cinéma Bon Accueil pour l'année 2026

Madame Ghislaine STOCARD présente le budget CINEMA BON ACCUEIL pour l'année 2026 :

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 11 – Charges à caractère général : 32 610 €
- Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés : 0 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 50 €
- Chapitre 67 – Charges spécifiques : 500 €

- Chapitre 42 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 673.21 €

Soit un total de dépense de fonctionnement de 33 833.21 €

En recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70 – Produits des services, domaine et ventes : 21 500 €
- Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 0 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 0 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 0 €
- Chapitre 2 – Excédent de fonctionnement reporté : 17 720.03 €

Soit un total de recettes de fonctionnement de 39 220.03 €.

En dépenses d'investissement :

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 2 882.77 €

Soit un total de dépenses d'investissement de 2 882.77 €.

En recettes d'investissement :

- Chapitre 10 – Dotations, fond divers et réserves : 0 €
- Chapitre 1 – Excédent d'investissement reporté : 2 209.56 €
- Chapitre 40 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 673.21 €

Soit un total de recettes d'investissement de 2 882.77 €.

En résumé le budget du CINEMA BON ACCUEIL est soumis à l'approbation du conseil pour les sommes suivantes :

Fonctionnement :
- Dépenses : 33 833,21 €
- Recettes : 39 220,03 €

Investissement :
- Dépenses : 2 882,77 €
- Recettes : 2 882,77 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget CINEMA BON ACCUEIL pour l'année 2026.

6. Vote des subventions

Monsieur le Maire, Yann DURAND présente le tableau des subventions proposées au titre de l'exercice 2026, chaque attribution faisant l'objet d'un vote distinct par association :

- **Pour l'association ADMR**, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 500 €.

- **Pour l'association A LIVRES OUVERTS** : le Conseil Municipal attribue avec 12 voix pour et 3 abstentions une subvention d'un montant de 1 000,00 €.

Monsieur Jimmy COSTER, Madame Pauline Bena et Madame Elisa LACK dont le pouvoir est donné à Madame Pauline BENA s'abstiennent du vote.

- **Pour l'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS** : le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 2 000,00 €.

- **Pour l'association AS BLAMONT :** le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 2 000,00 €.

- **Pour l'association AS BLAMONT concernant le Feu d'artifice :** le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 2 500,00 €.

- **Pour l'association JEUNES SAPEURS-POMPIERS :** le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 400,00 €.

- **Pour l'association LE TREFLE** : le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 200,00 €.

- **Pour l'association Familles Rurales « Les 3 Rivières »** : le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 360,00 €.

- **Pour l'association ME2C (Ecole de musique) :** le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 800,00 €.

- **Pour l'association RES NON VERBA :** le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 200,00 €.

- **Pour l'association Restaurant du cœur :** le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 200,00 €.

- **Pour l'association SECOURS CATHOLIQUE :** le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 300,00 €.

- **Pour l'association SECTION AMC**: le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 240,00 €.

Monsieur Thierry MEURANT indique qu'il faut vérifier auprès de Monsieur Maurice MAYEUR s'il y a une demande de subvention pour les portes drapeaux qui ne sont pas directement lié à l'AMC.

- **Pour la Société de pêche de la Vallée du Vacon :** le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 200,00 €.

Monsieur Jean-Louis BONNET demande sur la nature de l'associations.
Monsieur le Maire, Yann DURAND indique qu'il intervienne régulièrement sur Blâmont au niveau de l'Etang et pour la pêche.

- **Pour l'association SOUVENIR Français :** le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 100,00 €.

Monsieur Jimmy COSTER indique qu'elle est en veille
Monsieur Thierry MEURANT informe que la section souvenir français est une association nationale et que Monsieur JOLLEY n'a pas l'autorité juridique pour s'occuper de l'association.
Monsieur Jimmy COSTER indique que l'antenne de Blâmont est en veille et que cela pose des difficultés s'ils ne sont pas subventionnés.

- **Pour l'association U.N.A.C.I.T.A :** le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention d'un montant de 200,00 €.

- **Pour le Comité des Fêtes de Blâmont :** le Conseil Municipal attribue à 10 voix pour (dont 2 pouvoirs), 4 absentions et 1 personne quittant la salle, une subvention d'un montant de 1 300,00 €.

Monsieur Jimmy COSTER pour le vote de la subvention du Comité des Fêtes de Blâmont, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.
Monsieur le Maire, Yann DURAND, Madame Sophie BARBOSA et Madame Françoise JAMBOIS se sont abstenus.
Madame Sophie BARBOSA s'abstient pour Monsieur Anli AHAMADI.
Madame Pauline BENA vote pour, pour Madame Elisa LACK.

- **Pour l'association Clef de voûte :** le Conseil Municipal attribue à 14 voix pour et 1 personne quittant la salle, une subvention proposée d'un montant de 800,00 €.

Monsieur Jimmy COSTER pour le vote de la subvention du Comité des Fêtes de Blâmont, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.
Monsieur Thierry MEURANT indique Monsieur Jimmy COSTER est bien dehors.

Monsieur le Maire, Yann DURAND demande à un membre du public d'aller chercher Monsieur Jimmy COSTER.

7. Reversement au budget de la commune de l'électricité du budget eau

Madame Ghislaine STOCARD présente le tableau ci-dessous :

Factures EKWATEUR	Rue de Voise		Rue de la Gare		Forage - rue des capucins	
Eau	05169898649729		05125180808780		05168017318361	
Date facture	HT	TVA	HT	TVA	HT	TVA
10/01/2025	119,92 €	17,64 €	147,80 €	26,73 €	60,75 €	7,87 €
10/02/2025	120,33 €	22,64 €	188,17 €	34,98 €	84,19 €	12,37 €
13/03/2025	117,90 €	22,14 €	215,80 €	40,01 €	27,70 €	0,96 €
04/04/2025	111,17 €	20,79 €	218,82 €	40,96 €	56,62 €	6,94 €
07/05/2025	84,45 €	15,42 €	163,08 €	29,60 €	62,39 €	7,97 €
05/06/2025	82,23 €	15,07 €	147,57 €	26,75 €	50,39 €	5,61 €
07/07/2025	100,77 €	18,72 €	194,35 €	35,90 €	63,39 €	8,04 €
11/08/2025	89,97 €	16,55 €	139,84 €	25,07 €	55,49 €	6,59 €
12/09/2025	86,39 €	18,58 €	91,12 €	20,83 €	49,34 €	13,79 €
08/10/2025	87,00 €	17,40 €	141,18 €	28,24 €	64,48 €	12,90 €
07/11/2025	91,86 €	18,37 €	47,87 €	9,57 €	58,01 €	11,60 €
08/12/2025	105,09 €	21,02 €	94,87 €	18,97 €	86,64 €	16,93 €
Totaux	**1 197,07 €**	**224,32 €**	**1 790,47 €**	**337,61 €**	**719,39 €**	**111,57 €**

TOTAL HT	**3 706,93 €**
TVA	**673,50 €**
TOTAL TTC	**4 380,42 €**

A reverser à la commune pour 2025		4 380,42 €
A comptabiliser pour le budget EAU	CA 2026	3 706,93 €
	TVA récupérable	673,50 €

Pour info 2024	646,43 €	112,91 €	1 710,84 €	309,43 €	1 108,30 €	166,94 €	**Total**
	85,18%		4,65%		-35,09%		**4 054,85 €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le reversement au budget de la commune de l'électricité du budget eau.

8. Reversement au budget de la commune de l'électricité du budget assainissement

Factures EKWATEUR	Rue de Voise 05169898649729		Lot. Petit Breuil 05138494838490		Rue de Voise 05140086734230		Rue Maréchal Foch 05180897153650		Ass. Lot. Petit Breuil 05138639556258		
Date facture	HT	TVA	HT	TVA	HT	TVA	HT	TVA	HT	TVA	
10/01/2025	119,92 €	17,64 €	426,70 €	80,52 €	95,42 €	14,80 €	32,98 €	3,97 €	296,66 €	52,57 €	
10/02/2025	120,33 €	22,64 €	536,40 €	102,69 €	101,48 €	15,83 €	31,96 €	3,88 €	242,34 €	41,85 €	
13/03/2025	117,90 €	22,14 €	610,60 €	116,70 €	93,53 €	14,19 €	33,48 €	3,72 €	306,63 €	53,53 €	
04/04/2025	111,17 €	20,79 €	614,42 €	118,04 €	100,15 €	15,52 €	28,34 €	3,02 €	304,67 €	53,95 €	
07/05/2025	84,45 €	15,42 €	446,15 €	84,02 €	80,12 €	11,44 €	23,83 €	2,04 €	252,51 €	43,31 €	
05/06/2025	82,23 €	15,07 €	386,33 €	72,48 €	75,59 €	10,61 €	20,79 €	1,46 €	168,42 €	26,59 €	
07/07/2025	100,77 €	18,72 €	553,02 €	105,48 €	69,91 €	9,47 €	22,80 €	1,84 €	198,03 €	32,42 €	
11/08/2025	89,97 €	16,55 €	442,72 €	83,51 €	74,85 €	10,46 €	22,72 €	1,82 €	186,56 €	30,13 €	
12/09/2025	86,39 €	18,58 €	279,65 €	60,30 €	68,62 €	17,65 €	20,27 €	6,52 €	128,55 €	31,84 €	
08/10/2025	87,00 €	17,40 €	369,10 €	73,82 €	83,21 €	16,64 €	26,87 €	5,37 €	187,80 €	37,56 €	
07/11/2025	91,86 €	18,37 €	287,68 €	57,54 €	85,20 €	17,04 €	21,14 €	4,23 €	174,03 €	34,81 €	
08/12/2025	105,09 €	21,02 €	334,21 €	66,84 €	97,80 €	19,56 €	31,16 €	6,23 €	259,47 €	51,89 €	
	1 197,07 €	224,32 €	5 286,98 €	1 021,94 €	1 025,88 €	173,21 €	316,34 €	44,10 €	2 705,67 €	490,45 €	12 485,95 €

TOTAL HT	**10 531,94 €**
TVA	**1 954,02 €**
TOTAL TTC	**12 485,95 €**

A reverser à la commune pour 2025		12 485,95 €
A comptabiliser pour le budget ASSAINISSEMENT	CA 2026	10 531,94 €
	TVA récupérable	1 954,02 €

Pour info 2024	646,43 €	112,91 €	6 223,73 €	1 190,15 €	884,86 €	125,26 €	296,19 €	27,53 €	2 314,10 €	380,54 €	**Total**
	85,18%		-15,05 %		15,94 %		6,80 %				**12 201,70 €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le reversement au budget de la commune de l'électricité du budget assainissement.

9. Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire, Yann DURAND, rapporte la liste ci-dessous pour validation par le Conseil Municipal :

Commission communale des impôts directs CCID (hors conseil municipal)			
	Président	Yann	DURAND
1	*Titulaire*	Ghislaine	STOCARD
2	*Titulaire*	Jimmy	COSTER
3	*Titulaire*	Françoise	JAMBOIS
4	*Titulaire*	Guy	JAMBOIS
5	*Titulaire*	Jacques	MOUTON
6	*Titulaire*	Sebastien	HENRY
7	*Titulaire*	Jérôme	GENAY
8	*Titulaire*	Xavier	VILLAUME
9	*Titulaire*	Richard	JEANDEL
10	*Titulaire*	Gilbert	L'HOTE
11	*Titulaire*	Didier	MARTIN
12	*Titulaire*	Loïc	RICHARD
13	*Suppléant*	Pauline	BENA
14	*Suppléant*	Ghislaine	LANG
15	*Suppléant*	Fabrice	MASSON
16	*Suppléant*	Pascal	MARTINET
17	*Suppléant*	Guy	CHATTON
18	*Suppléant*	Lionel	L'HOTE
19	*Suppléant*	Jean-Louis	BONNET
20	*Suppléant*	Françoise	BONNET
21	*Suppléant*	Fabrice	DROUOT
22	*Suppléant*	Yoann	STOCARD
23	*Suppléant*	Loïc	FLEURET
24	*Suppléant*	Sylvie	SPRENG

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la liste pour Commission communale des impôts directs CCID (hors conseil municipal).

10. Désignation d'un délégué pour ME2C - Ecole de Musique

Monsieur le Maire, Yann DURAND, demande quel membre du conseil souhaite être un représentant pour ME2C – Ecole de Musique.

Ecole de musique	
Titulaire	Jimmy COSTER

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la désignation de Monsieur Jimmy COSTER comme représentant de la commune auprès de ME2C – Ecole de Musique.

11. Désignation d'un délégué pour le FAS (Foyer d'Accueil Spécialisé)

Monsieur le Maire, Yann DURAND, demande quel membre du conseil souhaite être un représentant pour le conseil d'administration du FAS.

Ecole de musique	
Titulaire	Jimmy COSTER

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la désignation de Madame Pauline BENA comme représentante de la commune auprès du Conseil d'administration du FAS.

Madame Pauline BENA indique que la FAS va prochainement fermer sur le site de Blâmont.
Ghislaine indique que c'est pour tous les FAS dont le siège est à Rosière aux Salines.

12. Désignation d'un délégué pour Syndicat Scolaire du Blanc-Mont

Monsieur le Maire, Yann DURAND indique que suite à la consultation des statuts par le Syndicat Scolaire du Blanc-Mont, il apparaît que la commune doit désigner 6 délégués, 5 ont été désignés, reste une délégation à attribuer.

Ecole de musique	
Titulaire	Jimmy COSTER

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la désignation de Madame Danielle VAILLANT comme représentante de la commune auprès du Syndicat Scolaire du Blanc-Mont.

13. Mise à disposition de la Salle des pompes (2 rue Gogney) tous les jeudis après-midi au profit de l'école primaire Jean-Crouzier de Blâmont, pour la classe de CP-CE1 de Mme Claudon

Monsieur le Maire, Yann DURAND propose la mise à disposition, à titre gracieux, de la Salle des Pompes, 2 rue Gogney, pour la classe de CP-CE1 de Mme Claudon, les jeudis après-midi.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise à disposition, à titre gracieux pour la classe de CP-CE1.

Madame Danielle VAILLANT indique que c'est une convention pour tout et que c'est usuel, que cela été vu lors de la précédente mandature et elle ne comprend pas pourquoi c'est soumis à présent au conseil.
Madame Sophie BARBOSA l'informe que c'est une demande de Mme ZIMMER car elle a besoin d'un numéro de délibération à joindre à la convention.

14. Mise à disposition de la Salle des pompes (2 rue Gogney) tous les vendredis après-midi au profit de l'école primaire Jean-Crouzier de Blâmont, pour les classes de M L'HOTE et de Mme HARIZI

Monsieur le Maire, Yann DURAND propose la mise à disposition, à titre gracieux, de la Salle des Pompes, 2 rue Gogney, pour les classes de M. L'HOTE et Mme HARIZI, les vendredis après-midi.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise à disposition, à titre gracieux pour les classes de M L'HOTE et de Mme HARIZI

15. **Mise à disposition de la Grande Salle – 1er étage (Maison des associations) pour une séance, le mercredi matin, tous les 15 jours au profit de la Communauté de Commune de Vezouze en Piémont**

Monsieur le Maire, Yann DURAND propose la mise à disposition, à titre gracieux, de la Grande Salle – 1er étage de la Maison des associations, pour le Relais Petite enfance, le mercredi matin tous les 15 jours, au profit de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise à disposition, à titre gracieux, de la Grande Salle – 1er étage de la Maison des associations, pour le Relais Petite enfance.

16. **Autorisation donnée au Maire de signer une convention de servitude avec Enedis**

Monsieur le Maire, Yann DURAND proposE au Conseil municipal d'autoriser la constitution d'une servitude au profit de la société ENEDIS sur une parcelle appartenant à la Commune de Blâmont.

Cette servitude, établie par acte notarié, concerne le passage de quatre canalisations électriques souterraines dans une bande de terrain d'environ 3 mètres de large sur 10 mètres de long, ainsi que les équipements accessoires nécessaires.

Le projet prévoit également une servitude de non-aedificandi* interdisant toute construction, modification du terrain, plantation d'arbres ou dépôt sur l'emprise concernée, afin de garantir l'entretien et la sécurité des installations électriques.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette constitution de servitude et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Monsieur Thierry MEURANT demande la localisation
Monsieur Jimmy COSTER la localisation : rue des déportés et il informe que Maître PAQUIN a relancé la commune.

Questions diverses

1. **Proposition d'adresse e-mail aux élus**

Monsieur le Maire, Yann DURAND propose aux membres du conseil municipal de faire connaître leur souhait de disposer d'une adresse e-mail au nom de domaine de la mairie.
Cette adresse est attribuée dans le cadre de l'exercice des fonctions électives et conserve un caractère principalement institutionnel.
En cas de cessation des fonctions de l'élu, la commune reprend la gestion de la boîte e-mail.

Monsieur Fabrice DROUOT fait part de son souhait.

2. **Charte relative à l'attribution et l'utilisation d'un mail « @blamont.fr »**

Monsieur le Maire, Yann DURAND informe qu'en tout état de cause, il apparaît opportun d'établir une charte relative à l'attribution et à l'utilisation des adresses électroniques « @blamont.fr » afin de prévenir toute ambiguïté, difficulté d'interprétation ou utilisation inadaptée des messageries communales.

3. Syndicat des eaux

Monsieur le Maire, Yann DURAND indique que concernant le Syndicat des eaux, il est rappelé qu'en application du Code général des collectivités territoriales et du principe de continuité des fonctions exécutives, le président sortant du syndicat des eaux demeure compétent pour convoquer et présider la séance permettant l'élection des délégués.

À ce jour, M. MEURANT n'ayant pas effectué les démarches nécessaires, il n'est toujours pas possible de procéder à l'élection des délégués au sein du syndicat des eaux.

Cependant, M MEURANT je vous propose de signer après la clôture de séance les convocations à transmettre aux membres du Syndicat des eaux.

Monsieur Thierry MEURANT indique que ses accès auraient été supprimés dès le lendemain de l'élection, soit le 21 mars, précisant qu'il ne peut dès lors « plus faire les choses ni rien ». Il accuse ensuite la nouvelle municipalité d'être responsable de cette situation. Et affirme qu'en 2015 il avait dû « se débrouiller seul » pour convoqué le conseil d'administration du Syndicat des eaux.
Madame Sophie Barbosa rappelle qu'il s'agit d'une boîte mail institutionnelle placée sous l'autorité de la commune et donc du maire, que le @blamont est un nom de domaine appartenant à la mairie et que la boîte utilisée n'est pas personnelle, mais rattachée à des fonctions que Monsieur Thierry MEURANT n'exerce plus.
Monsieur Thierry MEURANT répond qu'il ne serait « pas salarié » et que ces règles ne s'appliqueraient donc pas à lui parce que « tm » en début de mail sont ses initiales et que cette boîte mail reçoit selon lui une correspondance privée tel que la préfecture ou la DGFIP.
Madame Sophie BARBOSA rappelle qu'il s'agit d'une boîte mail institutionnelle, Monsieur Thierry MEURANT l'interrompt car il n'est pas d'accord.
Madame Sophie BARBOSA l'informe qu'elle a pris attache auprès d'un avocat pour confirmer ce qu'elle indique. Monsieur Thierry MEURANT indique, je cite « je m'en fou ».
Madame Sophie BARBOSA indique également que lorsque Monsieur le Maire Yann DURAND a demandé à effectuer une passation, l'accès lui aurait été refusé. Monsieur Thierry MEURANT interrompt alors Madame Sophie BARBOSA. Celle-ci lui demande de la laisser terminer et indique que, puisqu'il refuse d'écouter, il lui appartient de prendre attache auprès d'un avocat. Monsieur Thierry MEURANT rétorque à nouveau « qu'il s'en fout ».
Monsieur Frédéric MOSBACH, demande s'il peut parler, Monsieur le Maire, Yann DURAND l'autorise.
Monsieur Frédéric MOSBAH indique que les déclarations CA3 et CA12 pour l'année 2025 ont été effectuées pour le SIVU des eaux.
Monsieur Thierry MEURANT lui reproche d'avoir fait la déclaration car selon lui, il était en attente de chiffre de la DGFIP.
Madame Sophie BARBOSA affirme qu'aucune communication de ce type n'est arrivé en mairie et quel que soit le canal de diffusion.
Monsieur Thierry MEURANT explique que l'opération est liée à la RN4 et que l'État rembourse intégralement les travaux réalisés par le SIVU. Il précise que le syndicat n'est normalement pas soumis à la TVA. Il indique avoir demandé, à compter du 1er mai 2023, l'assujettissement du SIVU à la TVA.
Monsieur Thierry MEURANT précise également avoir sollicité la préfecture ainsi que la DGFIP afin que le SIVU passe en régime CA3, avec pour objectif de clôturer l'année 2025 via une opération CA12 permettant ensuite un passage à une TVA trimestrielle.
Il affirme par ailleurs que la trésorerie aurait commis des erreurs dans les déclarations de TVA, les chiffres n'ayant selon lui pas été modifiés.

Monsieur Thierry MEURANT dit en pointant du doigt : « je vous interdit de lire les mails de l'adresse tm@blamont.fr cela va mal finir si vous continuez à jouer à ce petit jeu ».

Il reproche également à la municipalité de ne pas avoir répondu à son courrier électronique et affirme dès lors que la municipalité s'est attribué le droit de lire sa correspondance sur la boîte mail tm@blamont.fr.

4. Mme VAILLANT : Point d'information – Remplacement des néons par des LED

Madame Sophie BARBOSA demande à Madame Danielle VAILLANT, dans le cadre de la demande du Syndicat Scolaires du Blanc-Mont concernant le passage des néons en LED, pouvez-vous nous indiquer où se trouvent les éléments du dossier, ce qui avait été envisagé et où il en était au moment où vous avez cessé vos fonctions d'adjointe ?

À ce jour, nous ne disposons pas d'éléments chiffrés et seulement d'informations partielles, notamment sur un passage envisagé à raison d'une classe par an. Du côté de la mairie, il ressort uniquement qu'il conviendrait soit de remplacer les luminaires, soit d'adapter les installations existantes avant le passage en LED.

Madame Danielle VAILLANT indique qu'une première phase de remplacement de l'éclairage a été réalisée dans la salle de repas du Scoubidou, ainsi que dans le bureau d'Ingrid, par l'entreprise LAPLACE de Sarrebourg.
Elle explique qu'un problème de forte consommation électrique avait été identifié, conduisant à la demande d'un devis global d'environ 6 600 € pour l'ensemble de l'école. Selon Madame Danielle VAILLANT, le syndicat aurait toutefois été gêné par cette proposition, laquelle n'aurait finalement pas été mise en œuvre.
Madame Danielle VAILLANT précise avoir alerté sur cette problématique et estime regrettable que les enfants ne bénéficient pas d'un éclairage suffisant dans les classes alors qu'une économie d'énergie pouvait être réalisée simultanément.
Madame Françoise Jambois indique que le syndicat demandait où en était le dossier et s'il était à la charge financière de la commune.
Madame Danielle VAILLANT répond qu'aucun engagement n'avait été pris.
Elle ajoute que l'ensemble des bâtiments communaux ont été intégralement convertis en éclairage LED, à l'exception de la Maison de la Pêche qui n'aurait pas été modifiée.
Concernant le remplacement effectué au Scoubidou, Madame Danielle VAILLANT indique ne plus se souvenir précisément de la prise en charge financière et invite à se rapprocher de LAPLACE.
Elle précise également qu'il conviendrait de vérifier les documents conservés dans l'armoire de Monsieur Frédéric MOSBACH.

5. M. MEURANT : Suivi du dossier – Achat groupé de fenêtres (école / EHPAD)

Monsieur Jimmy COSTER interroge Monsieur Thierry MEURANT, dans le cadre des informations remontées par le Syndicat Scolaire du Blanc-Mont concernant un projet d'achat groupé de fenêtres pour l'école en lien avec l'EHPAD, avez-vous des informations à ce sujet, notamment sur ce qui avait été envisagé et sur d'éventuels éléments d'étude qui auraient été réalisés ?

À ce jour, nous disposons d'informations encore partielles et sans éléments précis sur les modalités de mise en œuvre.

Madame Danielle VAILLANT indique avoir réalisé un point sur les besoins du bâtiment et avoir sollicité plusieurs devis concernant le remplacement de six fenêtres ainsi que d'une porte-fenêtre.
Monsieur Thierry MEURANT aurait alors indiqué qu'il souhaitait attendre l'avancement du projet de construction de l'EHPAD avant d'engager ces travaux.
Monsieur Thierry MEURANT précise qu'il ne souhaitait pas procéder immédiatement au remplacement afin d'éviter de créer un précédent avec l'école susceptible, selon lui, de bloquer le projet de l'EHPAD.
Il explique qu'une attribution définitive devait intervenir en février et qu'il préférait attendre de connaître l'entreprise retenue afin d'étudier avec celle-ci les possibilités d'obtenir des produits dans des gammes similaires, sans nécessairement être identiques, tout en bénéficiant d'un tarif préférentiel permettant de réduire les coûts.

6. Repas des anciens

Le repas des anciens aura lieu le 07 juin 2026, il était initialement prévu à l'auberge du Diablothym donc les invitations sont reparti le 18 mai et il aura lieu au salon de l'Hôtel de ville.

Monsieur Thierry Meurant demande quel prestataire assure actuellement les repas.
Monsieur le Maire, Yann DURAND lui indique qu'il s'agit de STREIFF.
Madame Danielle Vaillant indique qu'avec Monsieur LHERBIER, cette solution n'avait pas pu être retenue, celui-ci estimant que cela n'était pas rentable.
Madame Danielle VAILLANT ajoute que « Les Caves Saint-Charles » présentent selon elle un bon rapport qualité-prix et précise que, pour le nappage, l'établissement « Le Hangar » était utilisé.

7. Emploi d'un agent technique en CDD de remplacement

Je propose suite à l'accroissement de travail et l'absence d'un agent pour maladie, l'embauche d'un agent technique en CDD de 4 mois. Nous sommes en attente de réponse du CDG.

8. Devis informatique

Nous sommes dans l'attente du retour d'un 3ème devis pour analyse et prise de décision.
La présidente du conseil départementale a été émue par le courrier, elle va nous attribuer 4 ordinateurs et un ordinateur portable ce qui évitera une dépense supplémentaire en informatique.

Madame Danielle VAILLANT indique que le montant prévu au budget devra être modifié.
Monsieur Thierry MEURANT affirme que le NAS consomme trop d'énergie et qu'il fonctionnerait en permanence.
Monsieur Jimmy COSTER répond que cet équipement n'est pas particulièrement énergivore.
Monsieur Thierry MEURANT indique ensuite que « le machin collé au mur » serait tombé en panne. Il précise que l'ADMR se serait déplacée afin de tenter de le remettre en fonctionnement, sans succès. Il ajoute que les sauvegardes sont actuellement réalisées en local.
Monsieur Jimmy COSTER explique que ce dispositif est également destiné à permettre le travail à distance.
Monsieur Thierry MEURANT répond alors que cela ne serait, selon lui, « pas nécessaire ».

9. Remplacement du copieur de l'accueil

Suite à un problème technique relatif à l'impression du copieur (impression en rose au lieu de noir), il sera procédé à son remplacement. Après avoir demandé 3 devis, il en ressort qu'EST MULTICOPIE est le moins cher avec un coût inférieur à 2 000€ / an (maintenance, location et consommables).

Monsieur Thierry MEURANT indique que les tambours ont fondu et qu'il suffirait d'enlever ce qu'il y a dedans pour que tout refonctionne.

10. Cinéma

Suite à plusieurs incivilités au sein du cinéma lors de la projection et à la demande du responsable du cinéma, un règlement intérieur a été écrit et sera affiché à l'entrée du cinéma. Par ailleurs, les responsables des incivilités vont recevoir prochainement un courrier.

Madame Danielle VAILLANT trouve qu'il est trop long pour le faire visionner.
Madame Sophie BARBOSA indique que le carton de Ludovic est suffisant et ne sera pas modifier en début de diffusion et que le présent règlement est affiché à l'entrée et auprès des caisses.

11. Gazette de Blâmont

Monsieur le Maire, Yann DURAND indique qu'il y aura une gazette papier

12. Litige pêche

Madame Danielle Vaillant indique qu'une personne se serait rendue auprès de Monsieur BOURGIGNON et qu'une carte de pêche lui serait accordée par Monsieur le Maire Yann Durand.
Madame Danielle VAILLANT précise qu'elle s'oppose totalement au retour à la pêche de cet individu qu'elle qualifie d'agressif et insultant envers Monsieur BOURGIGNON.
Elle rappelle que cette personne avait été sanctionnée durant une année complète et qu'aucune carte de pêche ne lui avait été délivrée pendant cette période.
Monsieur le Maire Yann DURAND indique qu'une tentative de conciliation sera engagée et qu'une seconde chance sera accordée cette année. Il précise avoir lui-même levé la sanction précédemment prononcée.
Il ajoute que, si de nouveaux incidents devaient se produire, les sanctions seraient réappliquées.
Monsieur le Maire Yann DURAND indique également que, concernant la personne de Badonviller, le refus demeurera catégorique.

13. Chaudière

Il est indiqué que l'entretien ainsi que le ramonage de l'installation seront réalisés.

Madame Pauline BENA estime qu'il ne serait pas nécessaire de recourir à ELIPS.
Monsieur Jimmy COSTER répond qu'il s'agit de deux problématiques distinctes et indique que la quantité d'énergie fournie par la chaudière actuelle serait insuffisante.
Monsieur Jimmy COSTER précise également que la commune n'est pas contrainte de se raccorder au réseau de chaleur d'ELIPS, lequel pourrait notamment être implanté dans le cadre du projet d'EHPAD.
Madame Danielle VAILLANT indique que, pour le cinéma et la MDS, la chaudière serait âgée d'environ quarante ans et que la société ELIPS permettrait un raccordement au réseau de chaleur.
Monsieur Samuel NITTING indique qu'ELIPS fonctionnerait exclusivement au bois.
Monsieur Jimmy COSTER répond que l'installation ne serait pas soumise aux normes ICPE.
Monsieur Samuel NITTING évoque alors les exigences réglementaires applicables.
Monsieur Jimmy COSTER indique que, si la chaudière était implantée sans relever du régime ICPE, il n'y aurait pas de contrôle réglementaire spécifique ni de suivi par les différents organismes compétents.
Il précise également que les réseaux de chaleur redeviennent des propriétés publiques après vingt à vingt-cinq années de gestion par une entreprise privée.
Monsieur Jimmy COSTER ajoute que la principale préoccupation concerne une chaudière susceptible d'atteindre une puissance d'un mégawatt.
Monsieur Samuel NITTING estime que, afin de limiter les contraintes pour les habitants, il conviendrait que l'installation soit placée sous le régime ICPE. Il précise que l'implantation envisagée serait située en face de l'ancien gymnase, donc à proximité des habitations, et qu'un classement ICPE permettrait une filtration plus importante.
Monsieur Jimmy COSTER indique avoir besoin d'éléments factuels écrits.
Il ajoute que les normes environnementales existent afin de protéger les citoyens et estime que la commune ne dispose pas des moyens nécessaires pour assurer elle-même les contrôles.
Madame Pauline BENA indique alors qu'il convient « d'arrêter de porter préjudice aux habitants ».
Monsieur Samuel NITTING précise qu'il serait envisagé de dépasser volontairement le seuil afin d'être soumis au régime ICPE et ainsi offrir davantage de garanties aux habitants, avec pour objectif de minimiser les nuisances et contraintes.
Madame Pauline BENA évoque ensuite la question de STV.
Monsieur le Maire, Yann DURAND indique que des pourparlers sont actuellement en cours.

Info de Monsieur Jimmy COSTER :
Il a été dit des mots secs, mais quand on dit que l'ancienne municipalité laisse 300 000€ sur la table, il ne faut pas oublier que l'ancienne mandature a vendu du foncier de la commune.
Madame Danielle VAILLANT indique que les ventes ont permis l'installation de 2 entreprises au niveau de Blâmont Pneu, 2 nouveaux habitants et la vente à destination de M L'HERBIER était à sa demande et cela a permis d'éviter des travaux à la charge de la commune.

Information de Madame Sophie BARBOSA à Madame Danielle VAILLANT
Madame Sophie BARBOSA informe Madame Danielle VAILLANT du conseil extraordinaire à l'école le 26 mai 2026 à 17h.

Clôture de la séance à 22 h 53

La secrétaire de séance,
Madame Françoise JAMBOIS

Monsieur le Maire,
Yann DURAND

VILLE DE BLÂMONT
Meurthe-et-Moselle